

## DELIBERATION DD2024\_131

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	58
Votants	70
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 8 novembre 2024

**LE 14 novembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE RÉALISATION N°24-18-079 ENTRE LA COMMUNE DE CHANCELADE, LE GRAND PÉRIGUEUX ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAIN

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. TALLET, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme SALINIER donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme SALOMON donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. DUCENE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTIER  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET  
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

## AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE RÉALISATION N°24-18-079 ENTRE LA COMMUNE DE CHANCELADE, LE GRAND PÉRIGUEUX ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la convention cadre N° 24-17-082 entre la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) du 16 avril 2018.

**Vu** la convention opérationnelle du 29 octobre 2018 N° 24-18-079 d'action foncière pour le développement et la densification de l'habitat entre la commune de Chancelade, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) approuvée par délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux en date du 27 septembre 2018.

**Vu** l'avenant N°1 à la convention opérationnelle signé le 14 octobre 2019 visant à étendre le périmètre de veille à la quasi-totalité de l'enveloppe urbaine de la Commune et à modifier l'engagement financier maximal pour un montant de 1 500 000 HT en place des 700 000 HT au titre de la convention initiale.

**Considérant que** l'EPFNA a récemment préempté un foncier de près de 3 250 m<sup>2</sup> qui a vocation à accueillir une opération de logement social.

**Considérant que** la commune de Chancelade est soumise aux obligations de la loi SRU et a conclu un CMS en fin d'année dernière pour la période 2023-2025. Ce foncier devrait être cédé à un opérateur tiers.

**Qu'à ce jour la pharmacie du centre bourg n'a trouvé aucun acquéreur, et que la commune de Chancelade, personne publique garante du rachat, envisage le rachat du foncier.**



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de proroger la durée de la convention au 31 décembre 2026 et d'établir un échelonnement de paiement afin de permettre à la Commune de racheter l'ancienne pharmacie ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle n° 24-18-079 entre la commune de Chancelade, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et le Grand Périgueux.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 02/12/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2024	Périgueux, le 02/12/2024
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE	Le Président  Jacques AUZOU